

Règlement de la « Sainté Blind Binôme » 2023

1- Description

La « Saint Blind Binôme » est un évènement inédit, n'ayant jamais été réalisé en France, cela va donc être la première édition en 2023.

L'objectif est de s'adresser principalement aux personnes « voyantes » pour sensibiliser un maximum de personnes à la déficience visuelle, leur permettant de vivre une expérience sociale unique à travers une course et une marche atypique et solidaire, permettant d'adopter ainsi un autre regard sur le sport.

Cet évènement se déroule sur un parcours fermé, au sein du Parc des sports de l'Étivalière situé à Saint-Etienne.

L'organisateur est l'association Binôme2run, siège social 2 rue Emile Clermont, 42100 St Etienne. La date est le samedi 27 mai 2023 et les horaires sont de 14h à 18h.

2- Admission

Cet évènement est ouvert au public.

Hors les « Chiens guides », les animaux ne sont pas admis sur le parcours.

Partenaires : Ville de Saint-Etienne, Terre de Running, Café Saint-Jacques, Souchon Boissons Services, The north prod.

3- Inscriptions

Exclusivement en ligne sur : <http://www.sainteblindbinome.fr>

Paiement en une fois par carte bancaire uniquement.

Inscription minimum par 2 personnes puisque les inscriptions sont obligatoirement en binôme, cela correspond au concept même de l'évènement.

Aucun chronomètre ni aucune distance ne sera imposé.

A- Entre le 1/03/23 et le 31/03/23 jusqu'à 23h59 → Tarif EARLY BOOKING
9 € TTC/personne soit 18 € TTC/binôme

B- A partir du 1/04/23 → Tarif normal :
12 € TTC/personne soit 24 € TTC/binôme.

Si personne déficiente visuelle (sur présentation d'un justificatif valide obligatoire) : 0€ TTC + 50% de remise pour leur accompagnant.

Donc si tarif A = 0 € TTC + 4,50€ TTC, si tarif B = 0 € TTC + 6€ TTC

Réservation uniquement possible en ligne jusqu'au mardi 23/05/2023 23H59.

Inclus dans l'inscription : 1 masque de nuit par binôme (+ une cordelette de guidage si COURSE)

L'âge minimum pour participer à cet évènement est fixé à 7 ans.

Tout participant mineur devra obligatoirement être en binôme avec une personne majeure.

Pas de limite d'âge pour les visiteurs.

Programme :

de 13h à 14h : Accueil des participants

de 14h à 15h : COURSE

de 15 à 16h30 : Démonstration de "Chiens guides"

de 16h30 à 17h30 : MARCHÉ

de 17h30 à 18h : Cérémonie de clôture

4- Don caritatif

Sur chaque réservation, 1€ TTC par inscription/participant* sera reversé au profit de « l'Association Chiens Guides d'Aveugles Lyon et du Centre Est ». **(hors billet à 0 € pour les personnes déficientes visuelles et billets remisés de leurs accompagnateurs)*

5- Ravitaillement, équipement.

Aucun ravitaillement n'est prévu puisque cet événement n'est pas officiellement une course ni compétition sportive liée à une fédération.

Des points d'eau potables sont en libre-service au sein du parc des sports de l'estivadière.

« Le Café Saint-Jacques » proposera un service de buvette et snacking payant qui sera présent tout le long de l'événement.

En termes d'équipement, il sera fourni en dotation dans l'inscription pour chaque binôme « marche » un masque de nuit pour 2, idem pour chaque binôme « course », ainsi qu'une cordelette* de guidage. *(*pas nécessaire pour la marche)*

Chaque participant devra adapter sa tenue aux conditions météorologiques du moment.

6- Gagnant/Récompenses

Aucune récompense matérielle avec des gagnants ou un podium n'est prévue, bien que cela va permettre au final à chaque participant de gagner en ouverture d'esprit et leur offrira ainsi l'opportunité de vivre une expérience sociable inoubliable, leur permettant de pouvoir adopter un nouveau regard sur le sport.

7- Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément et sans limite les organisateurs de la « Sainté Blind Binôme » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « Sainté Blind Binôme », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, réseaux sociaux, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette à durée.

Conformément la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

8- Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer uniquement au magasin Terre de Running à l'adresse suivante :
Terre de Running St-Etienne Montplaisir, 44 Rue de Terrenoire, 42100 Saint-Étienne :

- Le jeudi 25 mai 2023 de 10h-13h, 14h-19h
- Le vendredi 26 mai 2023 de 10h-13h, 14h-19h

9- Assurance

Chaque participant s'engage à être couvert par son assurance de responsabilité civile individuelle en reconnaissant les risques encourus en décidant de s'inscrire à cet événement et donc de courir ou marcher les yeux bandés. Chaque participant sera donc responsable de ses actes et ne pourra engager aucune poursuite judiciaire ou demande de dédommagement en cas de chute ou d'accident divers envers l'association organisatrice : binôme2run

10- Secours

L'organisateur nommera une personne en charge d'appeler les services de secours si nécessaire.

11- Environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

12- Sécurité

La course sera balisée avec de la rubalise, des personnes bénévoles signaleurs seront présentes tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

13- Annulation

Toute réservation est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit (même médical). Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'évènement. Dans ce cas ultime, aucun remboursement ne pourra être réclamé aux organisateurs binôme2run : cette somme sera considérée comme un don solidaire.

14- Acceptation complète du règlement

Tout participant s'inscrivant à la « Sainté Blind Binôme » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans la moindre réserve.